

**SAISON 2019**

- Complète du 1<sup>er</sup> mars au 27 septembre

Soit 16 distributions, toutes les 2 semaines

- Réduite du 7 juin au 27 septembre

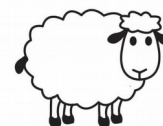
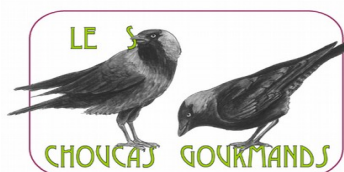
Soit 9 distributions, toutes les 2 semaines

Distribution le vendredi de 18H00 à 19H00 en dehors de la

distribution des légumes, puis de 17h à 19h

chez Yann PIERREL :  
3 chemin des bruyères  
88290 THIEFOSSE

En cas de problème, contacter Isabelle Arnould : 06 04 08 16 12



le producteur : **Ludivyne et Marc BAUDREY**

G.A.E.C. Bergerie de la colline

88160 FRESSE SUR MOSELLE

Ludivyne : 06 18 36 57 70

Marc : 06 23 12 38 91

**CONTRAT pour 1 panier toutes les 2 semaines**

NOM de l'adhérent : .....

Demeurant : .....

Tél : ..... Mobile : ..... Email : ..... @.....

**ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR**

Je m'engage à :

- produire des fromages selon des modes de production de l'agriculture biologique en accord avec la Charte des AMAP consultable au local de distribution ou sur le site internet [www.leschoucasgourmands.org](http://www.leschoucasgourmands.org).
- fournir aux abonnés un panier de fromage toutes les deux semaines.
- informer sur le fonctionnement de la ferme ainsi que des événements liés à la production.
- accueillir les groupes de consomm-acteurs pour les visites.

**ENGAGEMENT DU CONSOMM-ACTEUR ADHERENT**

- Je m'engage pour une saison à chercher mes fromages ou à les faire retirer par un tiers
- J'adhère au principe de l'Amap et suis tenu au courant régulièrement de l'évolution de la production.
- Je suis conscient de partager les risques (maladies...) et contribue ainsi à être solidaire du producteur.
- ***je rends l'ensemble des pots en verre au producteur.***

**CONDITIONS DE REGLEMENT DU CONSOMMATEUR ADHERENT**

Nombre de Fromages frais (*2,60€)	Nombre de Fromages variés (*5,20€)	Nombre de Yaourts (*2,70€)	TOTAL

Entourer l'option choisie :

<b>Saison complète</b> (soit 16 distributions)	<b>Saison réduite</b> (soit 9 distributions)
--	--

Mois dates	Mars 1-15-29	Avril 12-26	Mai 10-24	Juin 7-21	Juillet 5-19	Août 2-16-30	Septembre 13-27

Pour la saison complète, vous pouvez choisir de régler en 1, 2 ou 3 chèques (en 1 ou 2 chèques pour la saison réduite).

Chèque 1 daté du 1 <sup>er</sup> mars 2019	
Chèque 2 (ou 1) daté du 1 <sup>er</sup> juin 2019	
Chèque 3 (ou 2) daté du 1 <sup>er</sup> septembre 2019	
Prix total de la saison :	

- L'ensemble des chèques sera collecté au plus tard le 22 mars 2019 pour la saison complète et le 31 mai 2019 pour la saison réduite. **Attention, le chèque doit être rédigé à l'ordre de « GAEC Bergerie de la Colline »**

Fait à ..... le .....

Le producteur : Ludivyne et Marc BAUDREY

L'adhérent : .....